



Pacsé avant L'OQTF, marié pendant la suspension de l'OQTF

Par **abdel ker**, le **10/02/2017** à **20:43**

bonjour,

-de nationalité algérienne arrivé en France en Novembre 2011

-régularisé février 2013 suite a une maladie dont le traitement est indisponible en Algérie, régularisé avec un titre de séjour vie privé vie famille autorisé a travaillé renouvelé chaque année pour le même motif. jusqu'à 2016.

-diplômé d'un BTS en maintenance informatique et réseaux.

- suite a ma demande de renouvellement de mon titre de séjours en 2016 pour le même motive qu'au début ,on ma donnée récépissé sur récépissé.

-pacsé le 9/12/2016 avec française notifié d'un Obligation de quitté le territoire francais sous 30 jours le 13/12/2016.

-contesté L'OQTF au prés du tribunal administratif, qui a suspendu mon oqtf jusqu'à 12/04/2017 le jour du jugement.

- marié le 06/02/2017 avec une française.

que dois je faire pour réglé ma situation?

je suis greffé et j'ai peur d'avoir des complication si je rentre au pays en attendant de demandé un visa pour revenir en France. alors y'a t'il un moyen de régularisé ma situation sans rentré en Algérie??

merci pour tout reponse que vous pourriez apporté